



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
31 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Engagements de financement

**État des engagements de financement au titre
des ressources ordinaires du Programme des Nations
Unies pour le développement et de ses fonds
et programmes associés pour 2014 et au-delà**

Résumé

Le présent rapport contient l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2014 et au-delà, ainsi qu'un récapitulatif des recettes reçues en 2013 au titre des ressources ordinaires et des autres ressources¹.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration jugera peut-être bon de noter qu'en 2013 les contributions aux ressources ordinaires ont augmenté de 5,9 %, pour passer à 895,7 millions de dollars, contre 846,1 millions en 2012², par suite des retards intervenus dans des paiements inscrits au budget pour 2012 mais effectués en 2013. En 2013, 56 États Membres ont fourni des contributions aux ressources ordinaires, au lieu de 50 en 2012. Les contributions totales (ressources ordinaires et autres ressources), y compris 0,14 milliard de dollars de services d'appui remboursables, se sont élevées à 4,83 milliards de dollars (4,83 milliards en 2012). Compte non tenu de ces services remboursables, les contributions totales au PNUD sont passées de 4,64 milliards de dollars en 2012 à 4,69 milliards en 2013³.

¹ Ce rapport couvre les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources du PNUD, dont on trouvera le détail dans la section 2. Les contributions aux fonds et programmes administrés par le PNUD font l'objet de paragraphes distincts du présent rapport et ne sont pas comprises parmi les contributions au PNUD.

² Les chiffres indiqués correspondent aux montants reçus durant l'année civile spécifiée.

³ Ce chiffre comprend les fonds reçus des États Membres et des partenaires multilatéraux au titre des autres ressources, mais pas les produits financiers, le recouvrement des coûts et les autres recettes.



Le Conseil d'administration pourrait noter qu'en juillet 2014 le PNUD avait reçu 56 % des ressources ordinaires projetées pour l'année. Sous réserve des fluctuations de change, ces ressources devraient atteindre 850 millions de dollars, soit 49 % de l'objectif de 1,75 milliard de dollars retenu pour le budget intégré de l'exercice 2014-2015.

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter : a) prendre note des documents DP/2014/21, DP/2014/20 et DP/2014/20/Add.1; b) relever l'importance des ressources ordinaires, qui constituent l'assise financière du PNUD en lui permettant prévoir ses activités à l'avance, d'avoir une vision stratégique et de réagir aux événements; ainsi que de renforcer la responsabilité, la transparence et le contrôle, de faire progresser la cohérence et la coordination au sein des Nations Unies et d'offrir des services différenciés prévisibles à tous les pays de programme, et en particulier à ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables; c) engager les États Membres à donner la priorité à des apports de ressources ordinaires et d'autres ressources qui soient souples, prévisibles, moins strictement affectés par avance et alignés sur les résultats du plan stratégique pour 2014-2017; d) insister auprès des États Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils acquittent le plus tôt possible leurs contributions aux ressources ordinaires pour 2014; e) rappeler combien il importe que les financements soient prévisibles et les paiements effectués en temps utile pour éviter les problèmes de liquidités du côté des ressources ordinaires; f) insister auprès des États Membres pour qu'ils annoncent des contributions pluriannuelles et des calendriers de versements et qu'ils s'y tiennent.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Volume des contributions	4
A. Contributions globales au PNUD	4
B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD	5
C. Contributions aux autres ressources du PNUD	7
III. Prévisibilité	9
IV. Diversifier la base de donateurs	10
V. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies	12
VI. Conclusion	15

I. Introduction

1. Par sa décision 98/23, le Conseil d'administration avait arrêté que, à partir de 1999, sa session annuelle serait l'occasion d'examiner l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés. Pour la première fois depuis 1999, le présent rapport est présenté pour examen à la deuxième session ordinaire du Conseil. Il décrit l'état, à la date du 3 juillet 2014, des engagements en question pour 2014 et fournit un récapitulatif des contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources reçues en 2013⁴.

2. Par sa décision 2007/32, le Conseil d'administration avait approuvé le cadre intégré de ressources financières du plan stratégique couvrant la période 2008-2011, qui remplaçait ainsi le cadre et les objectifs de financement inscrits dans le cadre de financement pluriannuel.

3. Par sa décision 2009/9, le Conseil a prorogé le plan stratégique jusqu'en 2013. Le cadre intégré de ressources financières, approuvé par sa décision 2007/32 et ajusté et modifié à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique (DP/2011/22, par. 204), représente l'objectif global de financement du plan stratégique, couvrant les ressources ordinaires et les autres ressources.

4. Par ses décisions 2013/27 et 2013/28, le Conseil a approuvé le plan stratégique pour 2014-2017, qui figurait dans le document DP/2013/40, et le budget intégré pour 2014-2017, qui indiquait le niveau estimatif des ressources ordinaires et des autres ressources disponibles ainsi que leurs emplois projetés.

5. L'examen stratégique quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a inspiré la vision, l'orientation et les priorités du plan stratégique pour la période 2014-2017, qui jette les bases d'une évolution du PNUD dans le sens d'une action mieux ciblée et axée sur les résultats, de l'efficacité et de l'efficience. La réforme structurelle en cours au siège et dans les centres de services régionaux a pour ambition de faire en sorte que le PNUD soit bien adapté à sa mission, puisse obtenir les résultats prévus dans le plan stratégique et fasse le meilleur usage des ressources qui lui sont confiées.

6. Le cadre intégré de résultats et de ressources du PNUD pour 2014-2017, approuvé avec le plan stratégique, récapitule les résultats et les apports possibles de ressources de ce plan. Il permet au PNUD et aux parties prenantes de suivre les réalisations, d'en tirer des enseignements et de tenir l'Organisation comptable des fonds qui lui ont été confiés.

7. Le budget intégré pour 2014-2017, qui couvre toutes les catégories budgétaires, est davantage axé sur les résultats et mieux relié au plan stratégique. Il marque un progrès du point de vue de la transparence, de l'harmonisation et de la comparabilité avec les budgets intégrés du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. Il comporte une hausse des dépenses consacrées aux activités de développement et une baisse dans le cas des activités de gestion, qui traduisent une meilleure répartition des charges et une plus grande efficience. Il réunit aussi la

⁴ Le présent rapport couvre les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources du PNUD indiquées en détail au chapitre 1. En revanche, les contributions aux fonds et programmes administrés par le PNUD, qui font ici l'objet de paragraphes distincts, ne sont pas comprises dans les contributions au PNUD.

planification et l'affectation des ressources, ce qui ménagera la possibilité d'améliorer la définition des objectifs de la mobilisation de ressources.

8. À mesure qu'il évolue pour donner corps aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), le PNUD contribue aussi à la mise en place du cadre de l'après-2015 et continue à s'assurer que ses travaux sont régis par de solides principes d'efficacité du développement, notamment ceux qui sont issus du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié dans sa résolution 67/226, le PNUD s'attache actuellement à étudier avec d'autres fonds et programmes et les membres du Conseil des problèmes de financement tels que la masse critique, les dialogues structurés et les meilleurs moyens de financer le plan stratégique, y compris en diversifiant ses sources de financement et en donnant plus d'ampleur et d'efficacité à la participation du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

9. Pour atteindre les buts assignés au plan stratégique et devenir une organisation mieux centrée, plus axée sur les résultats, plus efficace et plus efficiente, le PNUD s'appuie sur la disponibilité, la prévisibilité, la qualité et la flexibilité de ses financements.

II. Volume des contributions

A. Contributions globales au PNUD

10. En 2013, les contributions au PNUD se sont montées au total à 4,69 milliards de dollars⁵, contre 4,64 milliards en 2012. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources s'est établi en 2013 aux environs de 1 à 4, à peu près sans changement depuis 2009.

11. Dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale notait avec inquiétude que les contributions aux ressources de base des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies avaient diminué dans les dernières années. En ce qui concerne le PNUD, le Conseil d'administration avait relevé dans sa décision 2012/10 la tendance à un recours accru aux contributions restrictivement préaffectées et il a réaffirmé, dans sa décision 2013/13, la nécessité de s'attaquer au déséquilibre entre les ressources ordinaires (« de base ») et les autres ressources.

12. Dans le prolongement de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, sur la cohérence à l'échelle du système, et de sa résolution 67/226, sur l'examen quadriennal complet, le PNUD mène actuellement des consultations avec le Conseil pour faire en sorte que les trois principes qui président à son mandat, à savoir la prévisibilité, l'universalité et la progressivité, puissent continuer à être appliqués.

⁵ Ce total ne comprend pas les contributions afférentes aux services d'appui remboursable et aux activités diverses, dont on trouvera le détail dans le rapport de l'examen annuel de la situation financière (DP/2014/20).

B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD

13. Comme l'Assemblée générale l'a indiqué dans sa résolution 67/226, l'augmentation des contributions financières au système de développement des Nations Unies, et en particulier aux ressources de base, est capitale pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Les États Membres savent qu'il existe des liens de complémentarité entre le renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence, les résultats obtenus sur le plan du développement et les ressources globales mises à la disposition du système de développement des Nations Unies.

14. Le Conseil d'administration a souligné dans de très nombreuses décisions combien il importe d'assurer au PNUD des ressources ordinaires suffisantes, stables et prévisibles⁶, car celles-ci constituent l'assise financière de l'Organisation. Le PNUD ne peut mettre en œuvre son plan stratégique qu'à condition de disposer d'une base de financement durable. Investir dans les ressources ordinaires, c'est investir dans nos systèmes de responsabilité, de transparence et d'assurance de la qualité, y compris des fonctions de contrôle telles que l'audit, l'investigation et l'évaluation. Ses ressources ordinaires permettent au PNUD de centrer son appui sur les pays les plus pauvres (de 85% à 91 % des MCARB⁷ 1 et 2 des ressources programmables vont à des pays à faible revenu et 60 % au moins à des pays parmi les moins avancés). La diminution des ressources porte atteinte aux résultats et aux programmes des bureaux de pays et réoriente l'action vers la mobilisation de ressources, au détriment de la mise en œuvre de la politique et des programmes. Les ressources ordinaires sont également d'une importance cruciale pour l'efficacité et la cohérence du système de développement des Nations Unies dans son ensemble, vu le rôle de chef de file que le PNUD joue dans la coordination des activités des Nations Unies en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents.

15. Comme l'indiquent les rapports annuels sur le cadre de financement pluriannuel pour les années 2004 à 2007 (DP/2005/16, DP/2006/17 et Corr.1 et DP/2007/17) et comme le Conseil s'en est félicité dans ses décisions 2005/23, 2006/24 et 2007/26, le montant brut des rentrées de ressources ordinaires a dépassé les objectifs annuels fixés en 2004, 2005 et 2007 et n'a manqué que de très peu celui de 2006. Après avoir régulièrement augmenté entre 2000 et 2007, les ressources ordinaires du PNUD ont diminué trois ans de suite de 2008 à 2010, pour ne remonter que légèrement en 2011 et baisser de 13,2 % en 2012.

16. Pour 2013, les contributions aux ressources ordinaires sont passées à 895,7 millions de dollars, contre 846,1 millions en 2012, soit une hausse de 5,9 %, qui s'explique par les retards intervenus dans des paiements prévus au budget de 2012 mais reçus en 2013. En l'état actuel des prévisions, il apparaît que, sous réserve des fluctuations de change, les contributions aux ressources ordinaires devraient atteindre, en 2014, 850 millions de dollars (chiffre qui comprend les paiements inscrits au budget de 2013 mais reçus en 2014), soit 49 % de l'objectif de 1,75 milliard de dollars du budget intégré de 2014-2015. Un certain nombre de membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont fait part de

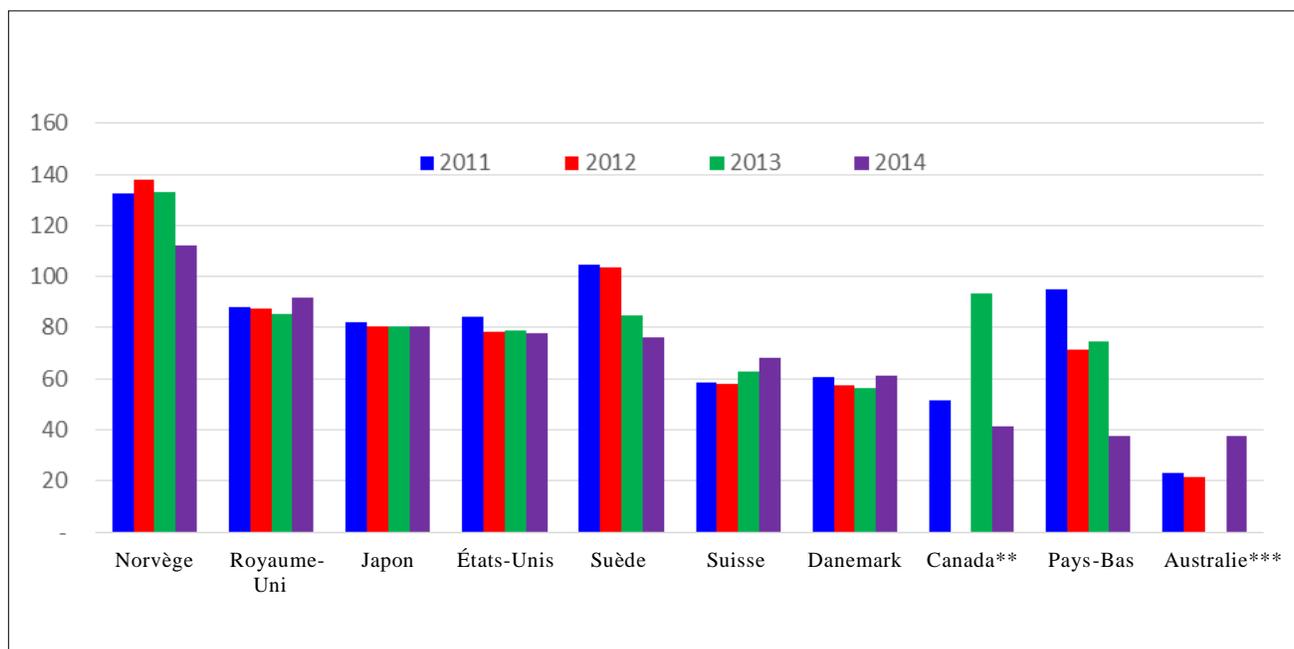
⁶ Décisions 98/23, 99/1 et 99/23 du Conseil d'administration, réaffirmées dans ses décisions 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14, 2011/15, 2012/10 et 2013/13.

⁷ Montants ciblés pour l'affectation des ressources de base.

leur intention de maintenir leurs contributions aux ressources ordinaires aux mêmes niveaux en 2014; trois ont annoncé une augmentation et six, leur intention de réduire leur contribution.

Figure 1
**Les 10 principaux donateurs bilatéraux au titre des ressources ordinaires
(classés d'après les montants fournis en 2014)***

(En millions de dollars des États-Unis)



* Les chiffres de 2014 correspondent à des projections et pourront varier selon le taux de change en vigueur au moment du paiement.

** Contributions de 2012 et 2013.

*** Contributions de 2013 et 2014.

17. L'attachement des États Membres au PNUD transparait dans le fait que 56 pays ont fourni en 2013 des contributions à ses ressources ordinaires, parmi lesquels 21 ont accru ou repris leur contribution. Il y a là un progrès par rapport à 2012, où les donateurs étaient au nombre de 50. En 2013, les 10 principales contributions en valeur absolue exprimée en dollars auront été (par ordre de grandeur) celles de la Norvège, du Canada (en raison du paiement en 2013 de ses contributions de 2012 et 2013 aux ressources ordinaires), du Royaume-Uni, de la Suède, du Japon, des États-Unis, des Pays-Bas, de la Suisse, du Danemark et de l'Allemagne. La figure 1 ci-dessus offre une comparaison des 10 principaux donateurs au titre des ressources ordinaires sur la période de quatre ans. En 2013, 24 États Membres ont fourni au moins un million de dollars de contribution aux ressources ordinaires, parmi lesquels 19 des 27 membres actuels du CAD de l'OCDE, ainsi que la Chine, l'Inde, la Turquie, la Fédération de Russie et l'Arabie saoudite.

18. En 2013, six des membres du CAD/OCDE ont accru leur contribution aux ressources ordinaires en monnaie locale – Autriche, Danemark, Finlande, Italie, République de Corée et Suisse – et six autres – Belgique, États-Unis, France, Norvège, Portugal et Suède – ont annoncé des contributions en baisse. Trois autres membres du Comité, à savoir la Grèce, la Pologne et la République slovaque, n'ont pas apporté de contribution aux ressources ordinaires en 2013, et les contributions de l'Australie et de l'Espagne pour 2013 ne sont parvenues qu'en 2014. Quant aux autres membres du CAD, ils ont maintenu en 2013 leur contribution au même niveau qu'en 2012.

19. Si les contributions aux ressources ordinaires inscrites au budget pour 2012 et 2013 avaient été versées au cours de l'année civile désignée, ces ressources auraient atteint en 2012 et 2013 un montant total de 900,5 millions et 869,7 millions de dollars, respectivement, soit une baisse de 3,4 %. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est inférieur à l'objectif de financement révisé de 1,1 milliard de dollars pour 2013.

20. La question du retour aux niveaux antérieurs et du renforcement de la prévisibilité du financement ordinaire des activités de développement des Nations Unies a été amplement débattue, notamment dans le cadre de l'examen quadriennal complet et dans les résolutions correspondantes 56/201, 59/250, 62/208 et 67/226 de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration jugera peut-être bon de noter dans sa décision qu'il faut au PNUD des ressources de base prévisibles, continues et durables pour atteindre les objectifs de son plan stratégique.

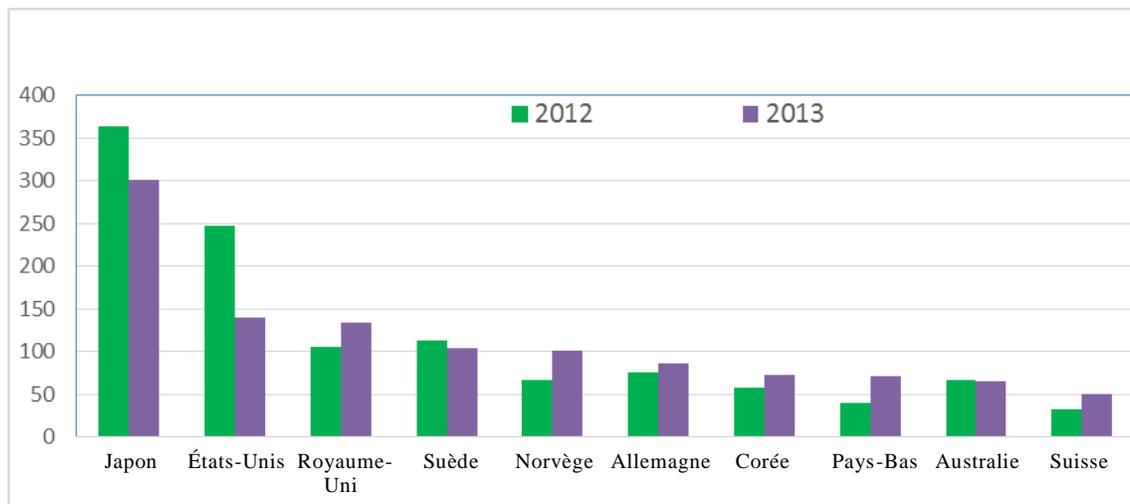
C. Contributions aux autres ressources du PNUD

21. Les autres ressources, qui sont réservées à des actions thématiques, programmes et activités spécifiques, représentent un complément essentiel de la base de ressources ordinaires du PNUD. Au total, les contributions au PNUD à ce titre ont atteint, en 2013, 3,8 milliards de dollars (en légère hausse sur les 3,79 milliards de 2012), dépassant ainsi le montant de 3,7 milliards de dollars prévu dans le plan stratégique. Le niveau des autres ressources prouve que le PNUD demeure aux yeux des gouvernements un partenaire digne de confiance pour les aider à concrétiser les priorités de leur développement national.

22. En 2013, les contributions bilatérales des membres du CAD (OCDE) se sont montées à 1,25 milliard de dollars, ce qui représente une diminution de 3,1 % par rapport au montant de 1,29 milliard reçu en 2012. La figure 2 ci-dessous présente une comparaison sur les deux dernières années des 10 principaux donateurs bilatéraux au titre des autres ressources.

Figure 2
**Les 10 principaux donateurs bilatéraux au titre des autres ressources
 (d'après les montants de 2013)**

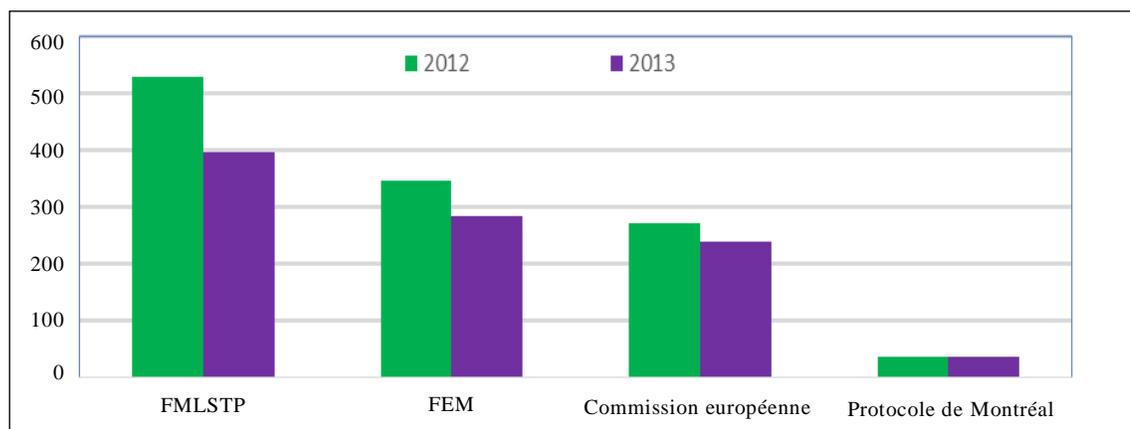
(En millions de dollars des États-Unis)



23. Les autres ressources confiées au PNUD par les partenaires autres que bilatéraux et par les fonds multilatéraux se sont montées en 2013 à 1,42 milliard de dollars, soit une baisse de 12,5 % par rapport au chiffre de 1,6 milliard de dollars enregistré en 2012. La Commission européenne, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont fourni près de 64 % des ressources de cette catégorie (voir ci-dessous la figure 3).

Figure 3
**Principaux donateurs multilatéraux au titre des autres ressources
 (classés d'après les chiffres de 2013)**

(En millions de dollars des États-Unis)



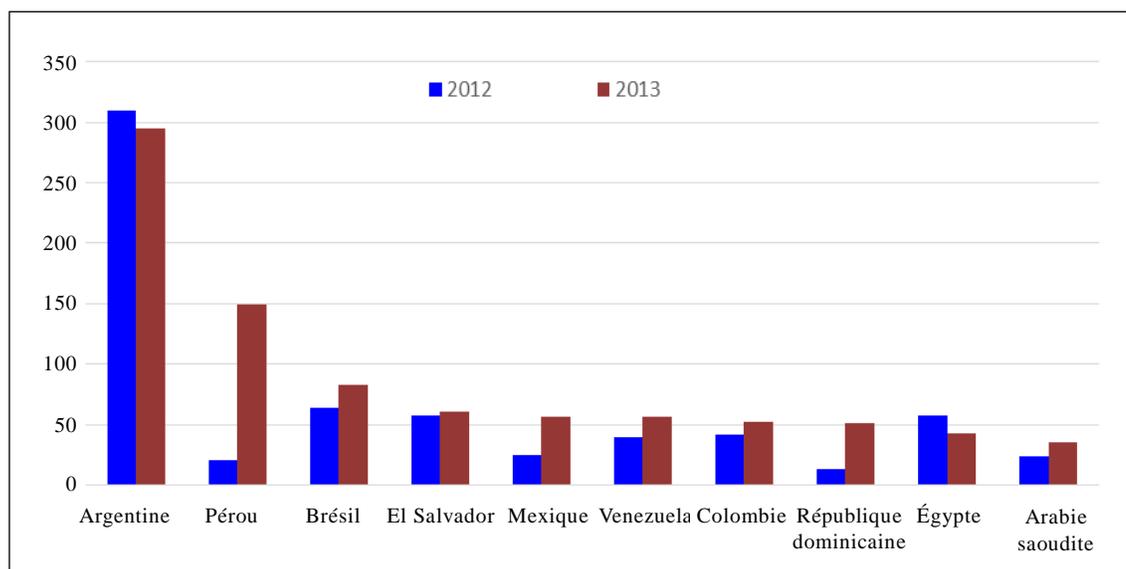
Abréviations : FMLSTP : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;
 FEM : Fonds pour l'environnement mondial.

24. Les contributions des pays de programme, y compris les ressources locales à l'appui de leur propre développement national et les contributions de pays tiers se sont montées en 2013 à 1,13 milliard de dollars, soit une hausse de 30,9 % sur les 863 millions de dollars de 2012. Les ressources locales ont augmenté (52 %) beaucoup plus que les 750 millions prévus. La figure 4 ci-dessous regroupe les 10 principaux donateurs au titre des ressources locales.

Figure 4

**Les 10 principaux donateurs au titre des ressources locales
(classés d'après les chiffres de 2013)**

(En millions de dollars des États-Unis)



III. Prévisibilité

25. Comme l'indiquent la résolution 67/226 de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil d'administration, les États Membres sont encouragés à maintenir et à accroître substantiellement leurs contributions volontaires aux ressources ordinaires ainsi qu'à les inscrire dans un cycle pluriannuel afin qu'elles soient durables et prévisibles.

26. Conformément à ces décisions⁸, les États Membres sont invités à communiquer le montant de leurs contributions volontaires au PNUD et à ses fonds et programmes associés et à donner la priorité à des ressources ordinaires et des ressources autres que celles de base qui soient plus prévisibles, plus flexibles, moins strictement préaffectées et mieux alignées sur les priorités des pays de programme et les résultats prévus dans le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

27. Au moment de l'établissement du présent rapport, 52 États membres avaient annoncé leurs contributions pour 2014. Les tableaux 1 et 2, qui figurent dans

⁸ Lesdites décisions ont été réaffirmées dans les décisions 99/23, 2000/1, 2002/9, 2004/14, 2005/23, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2009/20, 2010/29, 2011/15, 2012/10 et 2013/13.

l'additif statistique au présent rapport, ont été établis sur la base des renseignements reçus et des meilleures estimations du PNUD à partir des contributions de 2013. Le tableau 2 c) donne des indications sur les contributions en nature des gouvernements.

28. Par sa décision 98/23, le Conseil avait établi que la prévisibilité des ressources ordinaires se trouverait renforcée si les États membres annonçaient des calendriers précis de versements, les versements anticipés étant encouragés. À la date du 3 juillet 2014, 1 seul membre du Conseil d'administration de l'OCDE avait communiqué un calendrier de versements et versé une partie de sa contribution de 2014 (voir le tableau 3) et 11 autres avaient payé l'intégralité de leur contribution pour 2014, ce qui représentait 56 % des contributions totales prévues au titre des ressources ordinaires pour cette année.

29. Le secrétariat a le plaisir de constater qu'à ce jour certains États Membres ont fait l'effort de payer par avance l'intégralité de leur contribution ou de communiquer leur calendrier de versements. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à faire connaître au secrétariat leur propre échéancier et, si possible, à régler rapidement la somme prévue. Les Membres sont encouragés à s'en tenir à leurs calendriers respectifs et à la monnaie prévue pour le versement de leurs contributions. La prévisibilité est une nécessité qui s'impose à l'Organisation comme aux pays de programme pour planifier à l'avance leur action. Elle est aussi d'une importance cruciale pour permettre au PNUD de s'acquitter de son mandat multilatéral et de sa mission universelle.

IV. Diversifier la base de donateurs

30. Dans ses décisions 98/23, 99/1, 2010/14 et 2013/13, le Conseil d'administration a reconnu que la viabilité financière à long terme du PNUD ne reposait que sur un nombre restreint de donateurs. En conséquence, et tout récemment dans sa décision 2013/13, le Conseil a encouragé tous les donateurs et les autres pays qui se trouvent en mesure de le faire à maintenir ou à accroître substantiellement leurs contributions au titre des ressources ordinaires. Il a aussi demandé au PNUD de faire tout son possible pour élargir la base de ses donateurs, notamment en augmentant le nombre des pays et autres partenaires qui lui apportent des contributions financières, pour être moins tributaire d'un petit nombre seulement de donateurs.

31. Pour 2014, on estime que 85 % des ressources ordinaires du PNUD seront fournies par 10 donateurs, proportion qui n'a guère varié au fil des ans. Le PNUD continuera à coopérer avec les donateurs et ses autres partenaires en vue de promouvoir des circuits et instruments de financement souples pour élargir sa base de financement, afin d'atteindre les objectifs de son plan stratégique.

32. Les partenaires du PNUD comprennent les pays membres du CAD de l'OCDE, les pays de programme, des acteurs du secteur privé et des philanthropes, les fonds mondiaux et verticaux ainsi que des partenaires multilatéraux, et notamment des institutions financières internationales.

33. En 2013, les contributions totales aux ressources ordinaires du PNUD fournies par les pays de programme, après application de la passerelle comptable au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs, se sont élevées à quelque 15,7 millions de dollars. Cinq pays de programme (Arabie Saoudite, Chine, Fédération de Russie,

Inde et Turquie) ont fourni au moins un million de dollars de contributions à la base de ressources ordinaires de l'Organisation. C'est là une hausse très appréciable des contributions des pays bénéficiaires de programmes, par rapport à celles de 2012, qui s'étaient élevées à 9,2 millions de dollars.

34. Les pays de programme apportent aussi leur contribution au PNUD au titre de ses autres ressources. Beaucoup d'entre eux prennent une part active aux mécanismes de coopération Sud-Sud, contribuent au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs et aux contributions en nature des gouvernements, telle la mise à disposition gratuite de locaux à usage de bureaux, et apportent des ressources substantielles aux programmes de développement dans leurs pays respectifs.

35. En 2013, le PNUD a fait avancer la mise en œuvre des accords de partenariat stratégique conclus avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie, ce qui a permis de développer la coopération Sud-Sud à l'appui des priorités de développement arrêtées d'un commun accord.

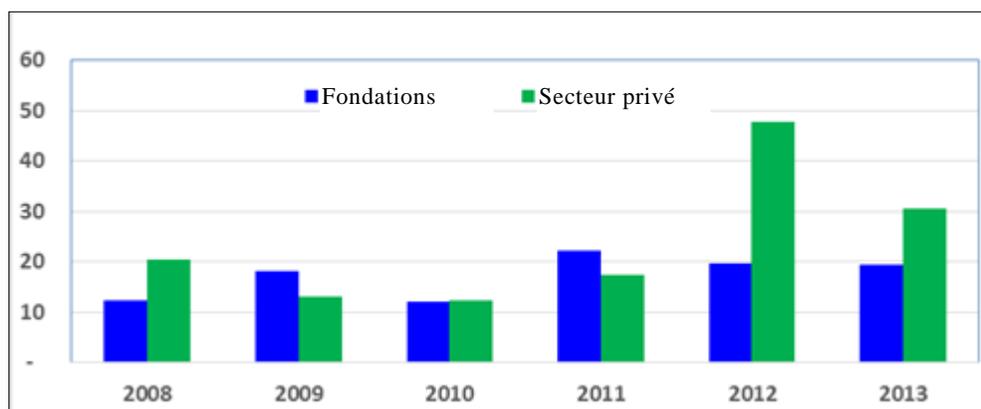
36. Le plan stratégique pour 2014-2017 tient compte des possibilités de fond spécifiques de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que des partenariats avec le secteur privé et les fondations, pour les intégrer aux domaines d'activité et programmes essentiels du PNUD.

37. Les partenariats du PNUD avec le secteur privé et les fondations ont pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de son plan stratégique et sont alignés sur les plans et processus de développement national et local. Le PNUD a noué avec le secteur privé et les fondations des partenariats réussis qui ont permis d'obtenir une augmentation modérée des contributions financières sur les 10 dernières années. La figure 5 ci-dessous indique les contributions effectives fournies chaque année depuis 2008. Le secteur privé et les fondations ne lient pas nécessairement leurs contributions à un plan annuel, et quelques-unes d'entre elles sont censées être utilisées sur plusieurs années.

Figure 5

Contributions du secteur privé et des fondations⁹

(En millions de dollars des États-Unis)



38. En 2013, la plus forte contribution du secteur privé, soit 5,9 millions de dollars, est venue de la société Coca-Cola. Le partenariat noué par le PNUD en 2006 avec Coca-Cola, « Every drop matters » (Chaque goutte compte), vise à améliorer la distribution de l'eau et la voirie, ainsi qu'à promouvoir une gestion responsable des ressources en eau dans 18 pays. Le PNUD travaille aussi de manière plus systématique avec les industries extractives dans le cadre de son nouveau portefeuille mondial de projets et programmes pour le secteur minier.

39. Le partenariat établi avec la Fondation Bill et Melinda Gates a permis au PNUD de recueillir 9,2 millions de dollars en 2013. Le PNUD mène des activités financées par trois dons importants de la fondation, en vue de relever la productivité agricole, de renforcer les organismes agricoles publics et de favoriser l'ouverture du secteur financier en Éthiopie, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie.

40. Bien que les montants reçus du secteur privé et des fondations soient relativement faibles par rapport à l'enveloppe globale des ressources du PNUD, les contributions de ces partenaires ne s'arrêtent pas à leurs apports financiers. Les sociétés du secteur privé et les fondations permettent en effet d'utiliser leurs compétences de base dans différents secteurs du développement et d'avoir accès à leurs connaissances, à leurs technologies et à leurs innovations.

V. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies

Fonds d'équipement des Nations Unies

41. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est l'organisme du système qui investit dans l'équipement des 48 pays les moins avancés du monde. Établi par l'Assemblée générale en 1966 avec son siège à New York, le FENU est une organisation autonome des Nations Unies qui est affiliée au PNUD. Il offre une combinaison originale de capitaux de démarrage à des conditions souples (dons, prêts et garanties) aux acteurs publics et privés, aux échelons national et infranational, pour promouvoir une croissance sans exclusive et durable dans les pays les moins avancés, y compris ceux qui sortent d'une crise, en s'attachant tout spécialement à apporter un changement radical par son influence en amont sur les grandes orientations et par des interventions modulables. Les programmes de financement du développement local renforcent la gestion des finances publiques pour améliorer l'investissement dans les infrastructures et dans les services de base dispensés par les autorités locales. Ils permettent aussi aux bénéficiaires d'avoir accès à des mécanismes de financement, au financement de projets et à l'assistance technique à l'appui du développement économique local, y compris les initiatives du secteur privé qui ont un impact social. Les programmes de financement ouverts à tous élargissent l'accès des pauvres et des petites entreprises à des services financiers comme l'épargne, le crédit, l'assurance et les envois de fonds. Fort de son expertise en matière de financement pour tous et de financement du développement local, le FENU contribue à une plus grande sécurité alimentaire, à la résilience

⁹ L'augmentation des contributions du secteur privé indiquée pour 2012 s'explique essentiellement par les financements reçus de sociétés brésiliennes (une forte somme pour Rio +20), qui représentent plus de 50 % des fonds reçus du secteur privé cette année-là.

devant les effets du changement climatique, à l'accès à des énergies propres et à l'autonomie économique des femmes et des jeunes.

42. Dans la mesure du possible, le FENU prête son concours par l'intermédiaire des systèmes nationaux, conformément aux principes de l'efficacité de l'aide au développement énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dans le Programme d'action d'Accra. Le FENU travaille dans des conditions extrêmement difficiles – secteurs reculés des campagnes ou pays sortant d'un conflit, par exemple – et prépare le terrain pour que d'autres suivent sa trace. Ses programmes sont conçus pour catalyser des apports d'investissement plus importants du secteur privé, des partenaires de développement et des gouvernements nationaux, pour permettre des progrès substantiels dans la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, et surtout de l'objectif 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim; de l'objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et de l'objectif 7 : préserver l'environnement durable.

43. En 2013, à la faveur essentiellement de l'augmentation de ses autres ressources, les rentrées totales du FENU ont atteint le niveau record de 65,4 millions de dollars, contre 55,5 millions en 2012. La diversification de ses sources de financement a encore progressé, avec 36 donateurs, au lieu de 33 en 2011 et 29 en 2010. En 2013, les contributions à ses ressources comprenaient 11,8 millions de dollars fournis par sept grandes fondations ou sociétés privées, soit 18 % de ses recettes totales et 24 % de ses autres ressources. En 2013 également, les huit principaux donateurs auront été les fonds d'affectation multidonateurs (dont les fonds du programme « Unis dans l'action », les programmes conjoints et le Fonds d'affectation spéciale LIFT/Myanmar), la Suède, la Belgique, la Fondation Mastercard, l'Australie, le Luxembourg, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Suisse. Les autres ressources ont elles aussi atteint en 2013 un niveau record, soit 49,1 million de dollars, en hausse de 24 % sur 2012. Sur les sept dernières années, elles ont progressé de plus de 300 % et, à en juger par les engagements signés, paraissent devoir continuer à augmenter en 2014.

44. Les ressources ordinaires ont atteint quelque 16,1 million de dollars en 2013 (à quoi s'ajoutent 0,25 million de contribution du PNUD au titre de l'appui aux programmes), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2012, due principalement à une contribution, pour la première fois, de la Suisse. Malgré les améliorations considérables intervenues dans la diversification des donateurs et la répartition des charges depuis quelques années, le FENU continue à dépendre d'un petit nombre de donateurs pour ses ressources ordinaires. Les contributions à ce titre sont restées très inférieures aux 25 millions de dollars par an requis au minimum pour financer ses opérations dans 40 des 48 pays les moins avancés, ainsi que le prévoit son plan d'investissement.

45. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources est voisin de 1 à 4 et celui des ressources ordinaires aux investissements ultérieurs est en moyenne de 1 à 10 – ces derniers provenant de plus en plus des ressources intérieures des pays les moins avancés (investisseurs institutionnels et privés et gouvernements), ce qui permet de dégager de plus en plus de capitaux à l'appui des objectifs de développement des pays de ce groupe.

Volontaires des Nations Unies

46. Institué par l'Assemblée générale en 1970 et administré par le PNUD, le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) sert la paix et le développement par des activités bénévoles menées partout dans le monde. Le volontariat est un puissant moyen de mobiliser des gens pour s'attaquer aux défis du développement et il est bénéfique tant pour la société en général que pour les volontaires personnellement en renforçant la confiance, la solidarité et la réciprocité parmi la population. Les VNU contribuent pour leur part à la paix et au développement en plaidant pour que le rôle des bénévoles soit reconnu, en travaillant avec différents partenaires – gouvernements, organisations des Nations Unies, missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales – en vue de recruter des Volontaires des Nations Unies aux niveaux national et international, notamment chez les jeunes, de mobiliser des volontaires, de défendre la cause du bénévolat dans le monde, d'aider à la constitution de corps nationaux de volontaires et d'intégrer le bénévolat dans la programmation du développement. Plus de 3 000 Volontaires des Nations Unies apportent chaque année leur concours aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales de l'ONU.

47. En 2013, 6 351 femmes et hommes qualifiés, expérimentés et engagés ont servi comme volontaires dans 129 pays à l'appui de l'action menée dans tout le système des Nations Unies en faveur de la paix et du développement, et notamment de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces volontaires étaient à 81 % originaires de pays en développement, ce qui confirme que le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'expression concrète de la coopération Sud-Sud : sur le plan financier, le Programme a dépassé 209 millions de dollars, dont 1,8 % ou presque étaient financés sur le Fonds bénévole spécial.

48. Les contributions des donateurs demeurent d'une importance cruciale pour la programmation de l'action des volontaires et leur mobilisation. En 2013, les VNU ont poursuivi leurs efforts pour renforcer, élargir et diversifier leurs partenariats, en privilégiant le Fonds bénévole spécial, le Fonds d'affectation spéciale PNUD/VNU pour les jeunes volontaires et les volontaires bénéficiant d'un financement intégral. À cette fin, les VNU vont relancer plusieurs programmes mondiaux dans les secteurs prioritaires indiqués dans leur cadre stratégique.

49. Le Fonds bénévole spécial permet au Programme des Volontaires des Nations Unies de pratiquer des démarches très diverses qui élargissent les possibilités offertes aux volontaires et approfondissent l'intégration dans les programmes du bénévolat au service de la paix et du développement. Bien qu'il soit de petite taille, on ne saurait en surestimer l'importance, dans la mesure où les VNU n'ont pas accès aux ressources de base pour financer le Programme. Des projets axés sur la recherche aux interventions pilotes dans des domaines comme le bénévolat des jeunes ou le développement durable, le Fonds bénévole spécial sert de catalyseur de l'innovation et de levier pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires, et il assure ainsi une assise essentielle pour l'avenir du secteur du bénévolat. En 2013, les contributions à ce fonds ont augmenté de 7,3 %, pour passer de 4,1 millions de dollars en 2012 à 4,4 millions. Étant donné le rôle décisif des ressources qu'il apporte, le Programme des Volontaires des Nations Unies cherche continuellement à accroître les contributions fournies audit fonds afin d'étudier plus avant, de développer et de renforcer le rôle du bénévolat et les contributions qu'il apporte au développement, par exemple à travers le deuxième Rapport sur la

situation du volontariat dans le monde, qui doit être lancé en 2014. Le Fonds bénévole spécial fournira aussi un financement de démarrage pour le programme mondial des VNU dans les cinq domaines prioritaires indiqués dans le cadre stratégique des VNU pour 2014-2017 (assurer l'accès aux services sociaux de base; la résilience des communautés au bénéfice de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe; la consolidation de la paix; la jeunesse; le renforcement des capacités nationales par des programmes d'action bénévole. En 2014, les VNU ont fait paraître le rapport sur le Fonds bénévole spécial, 2009-2013.

50. La baisse des contributions reçues pour les volontaires bénéficiant d'un financement intégral, passées de 15,2 millions de dollars en 2012 à 9,4 millions en 2013, doit être replacée dans le contexte de l'évolution qui a amené les principaux donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Espagne et la France, à passer en 2012 à des mécanismes pluriannuels. Ce changement a créé en 2012 un « faux pic », mais, après correction pour tenir compte des contributions pluriannuelles, le résultat de 2013 n'est pas très sensiblement inférieur. La hausse du nombre des partenaires de développement fournissant des contributions pour assurer le financement intégral de Volontaires des Nations Unies, intervenue durant l'exercice 2012-2013, est une tendance favorable, et le Programme des Volontaires des Nations Unies poursuivra ses efforts pour diversifier encore ses sources de financement.

51. Pour appuyer le Programme des Jeunes Volontaires des Nations Unies, qui vise à faciliter la mobilisation des jeunes au service de la paix et d'un développement humain durable dans le monde par le bénévolat, en introduisant la voix des jeunes dans le discours du développement et en aidant les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel social, économique et humain, le Fonds d'affectation spéciale PNUD/VNU pour les jeunes volontaires a été créé à la fin de 2012, et une contribution de 860 000 dollars a été reçue du Gouvernement allemand en 2013.

VI. Conclusion

52. Le financement du PNUD est assuré à diverses sources, membres du Conseil d'administration de l'OCDE, pays de programme, secteur privé et philanthropique et fonds mondiaux et verticaux, sans oublier les partenaires multilatéraux, et notamment les institutions financières internationales.

53. Le niveau total des ressources confiées au PNUD prouve combien les États Membres et ses autres partenaires soutiennent l'organisation. Cela dit, le caractère peu prévisible des contributions et l'absence d'engagements pluriannuels dans le cas d'un certain nombre de donateurs continuent à lui poser un problème, en limitant ses moyens de planifier son action et de préserver concrètement sa vocation multilatérale et universelle.

54. Le plan stratégique pour 2014-2017 indique clairement qu'il existe un lien entre les résultats en matière de développement et les ressources financières requises pour les obtenir. La mise en œuvre de ce plan exige des moyens de financement prévisibles pour préserver ses priorités stratégiques tout en ménageant une certaine souplesse tactique et l'aptitude à réagir aux crises comme aux chances à saisir. Seules une base de ressources ordinaires prévisibles et plus diversifiées et d'autres ressources plus souples utilisables et moins strictement préassignées peuvent lui assurer l'assise requise pour répondre aux besoins des pays de programme.

55. Le PNUD est fermement résolu à diversifier sa base de ressources. Il mettra aussi à profit l'étendue de son champs d'action national et de sa programmation ainsi que des ressources dont il dispose pour doter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire d'un instrument opérationnel mondial en vue de leur conférer plus d'ampleur et d'efficacité, vu l'utilité prouvée de ces partenariats pour les résultats en matière de développement.

56. Le PNUD a intégré des possibilités précises et fondamentales de partenariat avec le secteur privé et les fondations dans ses domaines d'activité. Il continuera à promouvoir les partenariats public-privé, en faisant appel aux compétences de base de ses partenaires et en mettant à profit l'accès à leurs connaissances, à leurs technologies et à leurs innovations.

57. Le PNUD a besoin du soutien sans faille de ses partenaires pour obtenir les résultats prévus dans le plan stratégique. Il continuera à travailler de concert avec le Conseil d'administration afin que les principes de la prévisibilité, de l'universalité et de la progressivité puissent effectivement perdurer.
